

Agriculture | Pour Laura Baillard et Maël Gallard, leur projet agricole est en bonne voie



Bonne nouvelle pour Laura Baillard, Maël et Louis Gallard. Aqui les avait rencontrés en juin dans le cadre d'une conférence sur le foncier rural. Leur projet d'installation sur la commune de Saint-Pierre de Côte concerne un atelier maraichage avec traction animale et une partie élevage avec du porc plein air et un troupeau bovins viande, le tout en agriculture biologique. Les banques ont donné leur accord. Le jeune couple espère faire aboutir l'installation de Maël et Louis pour le début 2018. Pour Laura, ce sera d'ici quelques années, elle a trouvé un travail à l'extérieur de l'exploitation.

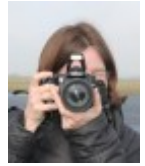
Laura Baillard et Maël Gallard affichent un large sourire. A Péri Meuh, ce week end, le jeune couple présentait Eirelle, une jeune jument de trait de race comtoise. Depuis plusieurs mois, le jeune couple espérait faire aboutir leur projet d'installation agricole sur les "Causses de Cesserou" sur la commune de Saint-Pierre de Côte. "Nous sommes trois investis dans ce projet, il y a aussi mon petit frère, Louis, âgé de 21 ans. La bonne nouvelle est tombée il y a quelques jours avec l'accord des banques," souligne Maël Gallard. Aujourd'hui, l'installation de Maël et Louis est en bonne voie et elle est attendue pour le début de 2018. Le projet agricole a été revu à la baisse. Les jeunes gens décrivent un parcours du combattant.

"Nous sommes arrivés en Dordogne avec l'idée de reprendre une ferme à Saint Jory de Chalais, ce fut un premier échec. Nous n'avons pas baisser les bras et nous sommes ensuite passés par la Safer, et le répertoire à l'installation. Et nous avons eu le coup de coeur pour une propriété de 50 hectares sur Saint-Pierre de Côte doté d'un hangar et d'une grande maison d'habitation. La propriété nous a été attribués par la Safer. L'outil choisi a été le portage de foncier par la Safer, sinon nous n'aurions pas pu aboutir. Un tiers des terres est concerné par le portage. C'est une bonne formule qui nous permet d'étaler notre investissement, rappelle Laura Baillard. Le plus dur restait de convaincre les banques. Certaines hésitent face à des dossiers innovants.

Deux ateliers agricoles au départ

Au départ, il concernait quatre ateliers : un atelier maraichage avec traction animale, un atelier bovins viande, un atelier porc plein air et un atelier gîtes insolites, le tout en agriculture biologique. Le coût du projet est de 600 000 euros dont 400 000 euros d'emprunt. "Nous avons du revoir notre copie à la baisse. Et j'ai trouvé un travail à l'extérieur auprès d'une organisation de producteurs. Cela rassure les banques," explique la jeune femme.

Pourtant, les trois porteurs de projet, malgré leur jeune âge, sont solidement armés en termes de formation et d'expérience. Laura est ingénieur agricole et a été pendant plusieurs années chargée de mission de l'association nationale du cheval comtois. Maël est titulaire d'un Bac pro agricole, d'un BTS gestion protection de la nature et a été formateur dans un centre de formation en traction animale et Louis est titulaire d'un BTS horticole et maraichage. Actuellement, le trio est en attente du passage en commission CDOA, prévue fin octobre, qui devrait être une formalité. Elle devrait valider l'installation en tant que jeunes agriculteurs de Maël et de son frère Louis. "L'installation, ce sera pour janvier. Nous débuterons avec deux ateliers, le maraichage en traction animale et le porc plein air, le tout en bio. Nous faisons le choix du bio, par conviction non pas pour les aides, souligne Maël. Les premiers légumes bio commercialisés en circuits courts devraient être là au printemps 2018. Quand à l'installation de Laura, elle est prévue d'ici 5 ans.



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard
Publié sur aqui.fr le 25/09/2017*

[Url de cet article](#)